RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

L'Europe
au cœur de
vos projets

PROGRAMME FEDER-FSE +

BOURGOGNE – FRANCHE - COMTÉ ET MASSIF DU JURA 2021-2027

Webinaire thématique

Energie et environnement

COMTE

L'Europe
au cœur de
vos projets

Financé par
l'Union européenne

Le calendrier de webinaires

Webinaires dédiés aux programmes FEDER-FSE+

Fonds ?	Thématique ?	Quand ?
FEDER	Energie et environnement	mercredi 5 octobre de 11h à 11h45
FEDER	Territorial (urbain / rural)	mercredi 5 octobre de 14h à 15h
FSE+	Orientation, apprentissage et formation	jeudi 6 octobre de 11h à 11h45
FSE+	Programme national	jeudi 6 octobre de 14h à 14h45
FEDER	Innovation - Recherche	vendredi 7 octobre de 11h à 11h45
Transversal	Projet européen ? Mode d'emploi !	vendredi 7 octobre de 14h à 14h45
FEDER	Efficacité énergétique	lundi 17 octobre de 10h à 11h
FEDER	Energies renouvelables	lundi 17 octobre de 14h à 15h
FEDER	Biodiversité	lundi 17 octobre de 15h à 16h

Priorité 3 : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité

Objectifs spécifiques (OS)

- Investir en matière **d'efficacité énergétique** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (OS 2.1)
- Soutenir le déploiement des **énergies renouvelables** (OS 2.2)
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la **biodiversité** (OS 2.7)

BUDGET :
121,4 M€ FEDER

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne

Types d'actions
OS 2.1 - Efficacité énergétique

1) Soutenir les projets de **rénovation énergétique de logements sociaux**

2) Soutenir les projets de **bâtiments démonstrateurs/exemplaires**

Type d'action 1 (OS 2.1) Rénovation énergétique logement social

Détail de la mesure

Réhabilitation des logements sociaux en intervenant sur le bâti existant, afin de réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Modalités de sélection : Fiche-action

Critères de sélection

Atteinte du niveau BBC rénovation (soit une consommation inférieure ou égale à 80 kWhEP/an.m² avant modulation), prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) et finale (en fin des travaux après vérification au versement du solde).

Type d'action 1 (OS 2.1)
Rénovation énergétique logement social

Bénéficiaires

Bailleurs sociaux et organismes HLM

Dépenses éligibles en HT

- dépenses listées dans la circulaire MEEDDAT du 22 juin 2009 ;
- outils de suivi des consommations et de comptage ;
- dépenses de communication liées au FEDER ;

→ recours possible aux **matériaux biosourcés** en rénovation

Taux d'intervention : 40% max des dépenses éligibles

Plancher minimal de subvention FEDER : 50 000 €

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Type d'action 1 (OS 2.1) Rénovation énergétique logement social

Montant d'aide FEDER :

- 4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an, dans la limite de 40% des dépenses éligibles,

ou

- 5 000 € par logement pour un gain au-delà de 200 kWhEp/m².an, dans la limite de 40% des dépenses éligibles,

ou

- 6 000 € par logement pour les projets atteignant le niveau Performance (consommation inférieure ou égale à 50 kWhEP/an.m² avant modulation) dans la limite de 40% des dépenses éligibles.

Type d'action 1 (OS 2.1) Rénovation énergétique logement social

Bonification liée au recours aux matériaux biosourcés

Le recours possible aux matériaux biosourcés en rénovation est intégré à cette mesure :

Aspect	Mise en œuvre particulière	Montant de la bonification
Matériaux biosourcés	Menuiseries extérieures en bois ou bois-aluminium	2000 € par logement plafonné à 100 000 € par bâtiment et dans la limite de 40% des dépenses éligibles globales
	Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés	2000 € par logement plafonné à 100 000 € par bâtiment et dans la limite de 40% des dépenses éligibles globales

Type d'action 1 (OS2.1)
Efficacité énergétique

Calendrier

Dépôt du dossier de demande de subvention avant l'achèvement des travaux

Éligibilité des dépenses à compter du 1er janvier 2021

Acquittement des factures (y compris éventuelle levée des retenues de garanties) au plus tard le 31 décembre 2028

Points de vigilance

Projets avec systèmes et/ou menuiseries seuls exclus : obligation d'intervention sur l'isolation des parois opaques (façades et/ou plancher haut/toiture et/ou plancher bas).

Type d'action 2 (OS 2.1) Bâtiments démonstrateurs/exemplaires

Détail de la mesure

Projets intégrant des **matériaux biosourcés** :

- En construction : bâtiments avec objectif de performance a minima **BEPOS**, comportant une **production d'énergie renouvelable** ;
- En rénovation : bâtiments avec objectif de performance a minima **BBC rénovation**

Modalités de sélection : appel à projets

Type d'action 2 (OS2.1) Bâtiments démonstrateurs/exemplaires

Bénéficiaires

Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne.

Dépenses éligibles en HT

- études de conception préalable du bâtiment, études thermiques, STD/SED, études d'ingénierie écologiques
- maîtrise d'œuvre (obligatoire)
- travaux et investissements matériels liés à la performance énergétique
- instrumentation et outils de suivi

Taux maximal d'intervention UE : le FEDER peut être sollicité jusqu'à hauteur de 60 % de l'assiette éligible **(surcoût)**, dans la limite du plafond d'aide publique défini par l'encadrement communautaire, variable selon la finalité du projet.

Plancher minimal de subvention européenne : 50 000 €

Type d'action 2 (OS2.1) Bâtiments démonstrateurs/exemplaires

Calendrier

L'appel à projets est ouvert à compter du 15/10/2022

Date limite de dépôt des candidatures le 31/05/2023

3 phases de sélection :

- Dépôt entre le 15 octobre 2022 et le 30 novembre 2022

- Dépôt entre le 1er décembre 2022 et le 28 février 2023

- Dépôt entre le 1er mars 2023 et le 31 mai 2023

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Type d'action 2 (OS 2.1) Bâtiments démonstrateurs/exemplaires

Points de vigilance

Pour être éligible au présent appel à projets, une **opération ne peut être physiquement achevée** (travaux réceptionnés) **avant la date de dépôt de demande de subvention** au titre du FEDER (date de réception au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté)

⚠ Pour les dossiers relevant d'une **activité économique**, le **dépôt de la demande de subvention** doit intervenir **avant tout engagement irrévocable** (juridique, financier ou physique)

Types d'actions
OS2.2 - Energies renouvelables

1) Soutenir les investissements dans les équipements de **production d'énergies renouvelables (EnR)**

2) Soutenir **l'accompagnement et l'animation** de projets en faveur des énergies renouvelables

3) Soutenir les investissements dans les équipements de **conversion de vecteurs énergétiques**

Type d'action 1 (OS2.2) Chaufferies bois avec réseaux de chaleur

Détail de la mesure

Déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur jusqu'à 20 000 MWh/an

(puissance brute en sortie de chaudière)

Modalités de sélection

Appel à projets (du 15 octobre 2022 au 31 mai 2023)

Critères de sélection

Prix de vente de la chaleur délivrée hors subvention

Contenu CO2 du KWh « entrée chaudière »

Taux de plaquettes forestières et assimilées

Taux d'EnR&R sur énergie totale distribuée par le réseau

La note attribuée par le comité de sélection conditionne le taux max d'aide publique octroyée

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Type d'action 1 (OS2.2) Chaufferies bois avec réseaux de chaleur

Bénéficiaires

PME, collectivités, toute personne morale de droit public ou privé hors grande entreprise dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne

Dépenses éligibles

Surcoût d'investissement (Δ avec scénario contrefactuel, cf. étude de faisabilité)

MOe post phase APD, VRD, bâtiment, chaudière bois et éventuel appoint, silo, réseau de chaleur primaire

Taux d'intervention

50 % max des dépenses éligibles HT

FEDER

Seuil : 50 K€ ; plafond : 1 M€

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Type d'action 1 (OS2.2) Chaufferies bois avec réseaux de chaleur

Calendrier

15 octobre 2022 – 31 mai 2023 12h00

3 phases successives de sélection

Dépôts sur eSynergie entre

le 15/10/22 et le 30/11/22

le 1/12/22 et 28/2/23

et le 1/3/23 et 31/5/23

Points de vigilance

Incitativité temporelle

Commande publique

Communication

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Type d'action 1 (OS2.2)
Unités de méthanisation

Détail de la mesure

Déploiement d'unités de méthanisation (injection, gaz porté, cogénération)

Modalités de sélection

Fiche-action (dépôt au fil de l'eau)

Critères d'éligibilité

Etude de faisabilité antérieure

Demande en parallèle d'une aide Région / ADEME

Intrants : pas de culture principale ; cultures intermédiaires issues des actionnaires du projet uniquement dans la limite de 30% du tonnage

Projets de cogénération : valorisation de la chaleur à plus de 50%

Type d'action 1 (OS2.2)
Unités de méthanisation

Bénéficiaires

TPE/PME constituées sous forme de sociétés commerciales (notamment SAS, SARL), opérateurs (de droit privé) de collectivités

Dépenses éligibles

Surcoût d'investissement (Δ avec scénario contrefactuel 1000 € / Kwé en cogénération et 4000 € / Nm3/h en injection)

biogaz, Investissements de réception, stockage, préparation des matières, installation de production, valorisation de transport de l'énergie (échangeur ou point d'injection, raccordement), traitement et stockage du digestat, instrumentation, compteur

Moe, assistance technique montée en puissance année N

Taux d'intervention

50 % max des dépenses éligibles HT

Seuil FEDER : 100 K€

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Type d'action 1 (OS2.2)
Unités de méthanisation

Calendrier

Dépôt et instruction au fil de l'eau

Dépôt sur eSynergie

Points de vigilance

Incitativité temporelle

Temps de retour brut de l'assiette éligible (injection : 8 ans / cogénération : 6 ans)

Communication

Type d'action 2 (OS2.2) Animation

Détail de la mesure

Soutien à l'animation territoriale (chargés de mission ENR), pilotage et suivi de travaux

Observation régionale énergie climat air en BFC (bois, méthanisation notamment)

Modalités de sélection

Fiche-action (dépôt au fil de l'eau)

Critères d'éligiblité

Aide à la décision pour recours aux EnR

Effet levier sur les investissements éligibles au FEDER

Portée territoriale, départementale ou régionale

Type d'action 2 (OS2.2) Animation

Bénéficiaires

Toutes personnes morales de droit public (supra communaux, hors EPCI et syndicats d'énergie) ou privé (associations dédiées).

Dépenses éligibles

Salaires chargés (plafond : 100 K€ / ETP / an)

+ forfait de 40% des dépenses directes des personnels éligibles

Taux d'intervention

50 % max des dépenses éligibles

Seuil FEDER : 30 K€ par dossier

Type d'action 2 (OS2.2) Animation

Calendrier

Dépôt et instruction au fil de l'eau

Points de vigilance

Livrable : rapport d'activité détaillé : émergence de projets d'investissements éligibles au FEDER

Communication

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

OS2.7 - Préserver et reconquérir la biodiversité

→ Soutenir les projets visant à **préserver et reconquérir la biodiversité**

→ Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de **sauvegarde de la biodiversité** (corridors et réservoirs des trames écologiques)

Projets trame bleue

Projets hors trame bleue

OS2.7 - Préserver et reconquérir la biodiversité

Détail de la mesure :

Actions trame bleue	Actions hors trame bleue
Action 1 : Postes d'encadrement techniques de travaux de rivière **Action 2** : Travaux de restauration écologique des rivières	**Action 3** : Etudes, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions **Action 4** : Actions d'animation, sensibilisation, valorisation des connaissances, communication impliquant obligatoirement des livrables à destination du grand public

OS2.7 - Préserver et reconquérir la biodiversité

Modalités de sélection : appel à projets

Critères de sélection trame bleue	Critères de sélection hors trame bleue
- Longueur des travaux sur les berges ou dans le lit mineur - Évaluation de chaque fiche-projet	6 critères : 1/ Intérêt régional 2/ Cohérence territoriale 3/ Ambition et pertinence des actions 4/ Dimension collective et/ou partenariale 5/ Dimension pédagogique/économique/innovante 6/ Valorisation des connaissances

OS2.7 - Préserver et reconquérir la biodiversité

Bénéficiaires

Communes et leurs groupements / organismes consulaires / associations / sociétés délégataires de SP / établissements publics / syndicats mixtes / groupements d'intérêt publics / PME

Dépenses éligibles

Trame bleue		Hors trame bleue	
Action 1	**Action 2**	**Action 3**	**Action 4**
Frais de personnels OCS 40%	Études Acquisitions Investissements / travaux Communication OCS 7 %	Investissements/travaux Acquisitions Prestations Communication Frais de personnels OCS 40%	Investissements Prestations Communication Frais de personnels OCS 40%

Taux d'intervention :

Action 1 = 30 % max des dépenses éligibles - Actions 2 / 3 / 4 = 60%

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

OS2.7 - Préserver et reconquérir la biodiversité

Calendrier

date d'ouverture AAP = 15 octobre 2022

Date limite de dépôt des candidatures = 28 février 2023 à 12h

2 phases successives de sélection :

1ère phase : 15 octobre – 30 novembre 2022

2e phase : 1er décembre 2022 – 28 février 2023

Points de vigilance / points particuliers à signaler

Plancher minimal de subvention par projet : 50 000 €

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Questions / Réponses

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne

Contacts et informations

transition.durable.feder@bourgognefranchecomte.fr

www.europe-bfc.eu

https://www.europe-bfc.eu/les-projets-soutenus/les-projets-soutenus/?utf8=%E2%9C%93&f=1&programme=&fond=feder&departement=&theme=

Rendez-vous vendredi 7 octobre de 14h à 14h45

pour en savoir plus sur les aspects pratiques du montage d'un dossier

Et le 17 octobre, 10h, 14h et/ou 15h pour les webinaires thématiques

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne